

**LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES GRAND EST****RECRUTE****Un(e) magistrat(e) rapporteur(e)**

Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2026

Résidence administrative : Metz (Moselle)

QUI SOMMES NOUS ?

Les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) appartiennent, avec la Cour des comptes, à l'ordre des juridictions financières.

Juridictions indépendantes, les chambres régionales des comptes exercent dans leur ressort territorial le contrôle financier des collectivités territoriales (région, départements, communes), de leurs établissements publics, des établissements publics de coopération intercommunale (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communauté de communes, syndicats intercommunaux, ...), des établissements hospitaliers, des services sociaux et médico-sociaux et des autres établissements publics locaux (lycées, collèges, ...). Leur compétence s'étend à la vérification des comptes et de la gestion des satellites de droit privé de ces entités (sociétés d'économie mixte, associations, etc.).

Le ressort de la chambre régionale des comptes Grand Est couvre dix départements (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges), pour une population totale de plus de 5 millions d'habitants. Composée de quatre sections, elle compte un effectif de 77 personnes : 33 magistrats, 27 vérificateurs et 17 agents des services administratifs. Son siège est situé à Metz (Moselle), 3-5 rue de la Citadelle.

La chambre exerce sa compétence sur plus de 10 700 organismes locaux implantés dans la région et participe à des enquêtes inter juridictions.

La chambre s'inscrit dans un contexte de transformation : l'institution offre des perspectives de travailler en mode projet, avec un projet de chambre à établir collectivement.

VOS MISSIONS EN QUELQUES MOTS

Chargé de s'assurer du bon emploi des deniers publics, le (la) magistrat(e) rapporteur(e) participe, au sein de la chambre, aux missions suivantes :

- Contrôle des comptes et de la gestion des organismes publics du ressort (collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales, établissements hospitaliers, services sociaux et médico-sociaux), des associations subventionnées par des entités publiques locales, des entreprises publiques locales (sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte) et des cliniques privées ;

- Contrôle des actes budgétaires des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- Instruction, dans le cadre du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, de faits (irrégularités ou atteintes à la probité) susceptibles d'être déferés à la chambre du contentieux de la Cour des comptes ;
- Evaluation de politiques publiques et / ou analyse des conséquences d'un investissement exceptionnel.

Le (la) magistrat(e) rapporteur(e) contribue à la mise en œuvre du programme annuel de travail de la chambre. Chaque contrôle inscrit au programme est confié à une équipe de contrôle composée le plus souvent d'un(e) magistrat(e) et d'un(e) vérificateur(trice), attaché(e) ou attaché(e) principal(e). Pour les dossiers à fort enjeu, une organisation en mode projet, associant les compétences pluridisciplinaires de plusieurs magistrat(e)s et vérificateurs(trices) est privilégiée.

En sa qualité de magistrat(e) rapporteur(e), il (elle) conduit l'instruction des contrôles qui lui sont confiés en toute indépendance. Il (elle) procède notamment aux investigations utiles sur pièces et sur place. Il (elle) consigne les résultats de ses travaux dans un rapport d'instruction. Il (elle) présente ce rapport d'instruction à une formation collégiale qui délibère sur les suites à donner. Il (elle) participe à la rédaction des rapports d'observations provisoires et des rapports d'observations définitives ainsi que des avis budgétaires dont il (elle) a été rapporteur(e).

PROFIL RECHERCHÉ

Le(la) candidat(e) doit disposer de solides qualités rédactionnelles alliées à de réelles capacités d'investigation, d'analyse et de synthèse. Il est attendu qu'il(elle) manifeste une grande curiosité d'esprit, le goût du travail en équipe, une aisance relationnelle. Une bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement des collectivités territoriales et des établissements relevant du secteur public local est requise.

Le (la) candidat(e) doit disposer des compétences et connaissances suivantes :

SAVOIR-FAIRE	SAVOIR-ETRE
Analyser Argumenter Synthétiser Rédiger Exploiter une information Conduire un entretien	Sens de l'organisation Autonomie Sens de l'analyse Sens critique Impartialité Curiosité intellectuelle Diplomatie Capacité à représenter l'institution Savoir s'exprimer avec conviction, clarté et pédagogie (écrit et oral)
CONNAISSANCES	
Droit, droit public Analyse financière Normes et techniques d'audit Environnement administratif, institutionnel et politique	

Le (la) magistrat(e) rapporteur(e) nouvellement recruté(e) bénéficie, à son arrivée, d'un mentorat et d'une formation commune à l'ensemble des primo-arrivants des équipes de contrôle.

A PROPOS DE L'OFFRE

Informations complémentaires

Le poste est ouvert prioritairement aux magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes. Il l'est également aux fonctionnaires appartenant à un corps recruté par la voie de l'Institut national du service public ou de niveau comparable (administrateurs territoriaux, directeurs d'hôpitaux), aux magistrats de l'ordre judiciaire, aux professeurs titulaires des universités ainsi qu'aux maîtres de conférences.

Dans ce cas, le candidat est placé en position de détachement dans le corps des magistrats des chambres régionales et territoriales des comptes pour une période de trois ans, renouvelable une fois.

La rémunération (traitement et régime indemnitaire) du fonctionnaire en détachement est prise en charge par la Cour des comptes.

Conditions particulières d'exercice

L'exercice des fonctions de magistrat(e) de chambre régionale des comptes est encadré par un régime d'incompatibilités précisé aux articles LO. 222-2 et suivants du code des juridictions financières.

Le (la) magistrat(e) rapporteur(e) prête serment lors de sa prise de fonctions. Il s'engage notamment à respecter le secret des délibérations. Il est soumis à une déclaration d'intérêts.

Statut du poste

Poste vacant

Métier de référence

Magistrat des juridictions financières

Procédure de recrutement

Les dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation, un CV, le dernier arrêté d'avancement d'échelon, les trois derniers bulletins de paie, les trois dernières évaluations sont à adresser **au plus tard le 15 juin 2026** par voie électronique à :

M. Nicolas Péhau, président de la chambre régionale des comptes Grand Est :

nicolas.pehau@crtc.ccomptes.fr

La procédure de recrutement comprend des entretiens avec les services de la Cour des comptes, notamment avec la chargée de mission CRTC auprès de la Première présidente de la Cour des comptes, et avec la présidence de la chambre régionale des comptes.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

M. Nicolas Péhau, président (03 54 22 30 51 – nicolas.pehau@crtc.ccomptes.fr)

M. Philippe Buzzi, vice-président (03 54 22 30 52 – philippe.buzzi@crtc.ccomptes.fr)